

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi



**MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

**DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE
DU SECTEUR FAMILLE, FEMME, ENFANCE ET ENTREPRENARIAT
FEMININ POUR L'ANNEE 2013**

Présenté par le Ministre Mme Mariama SARR

Conseil de Ministres du 31 janvier 2013

SIGLES ET ABREVIATIONS

- **ESPS** : Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal
- **SNPS** : Stratégie Nationale de Protection Sociale
- **INPS** : Initiative Nationale pour la Protection Sociale
- **MFEEF** : Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin
- **FNCF** : Fonds National de Crédit Femme
- **FNPEF** : Fonds National pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin
- **PALAM** : Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté
- **PRP** : Programme de réduction de la pauvreté
- **OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- **CSDM** : cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
- **BCI** : budget consolidé d'investissement

SOMMAIRE

I. VISION ET MISSIONS

1.1 VISION

1.2 MISSIONS

II. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III. ENJEUX ET DEFIS

IV. OBJECTIFS STRATEGIQUES

V. PERSPECTIVES ET ACTIONS PRIORITAIRES

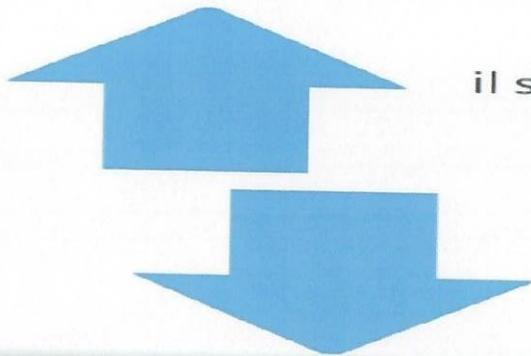
I. VISION ET MISSIONS DU MFEEF

1.1 VISION

L'orientation stratégique du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin s'inscrit dans :

- . la vision du PR déclinée dans son programme "yonnu yokkuté"
- . la Déclaration de Politique générale

bâtie sur la finalité d'une « **émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle** » qui concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice sociale, l'économique et le social.



il s'agit de bâtir

une société juste et équitable pour tous dans le respect des droits humains et favorisant la cohésion et l'intégration sociales.

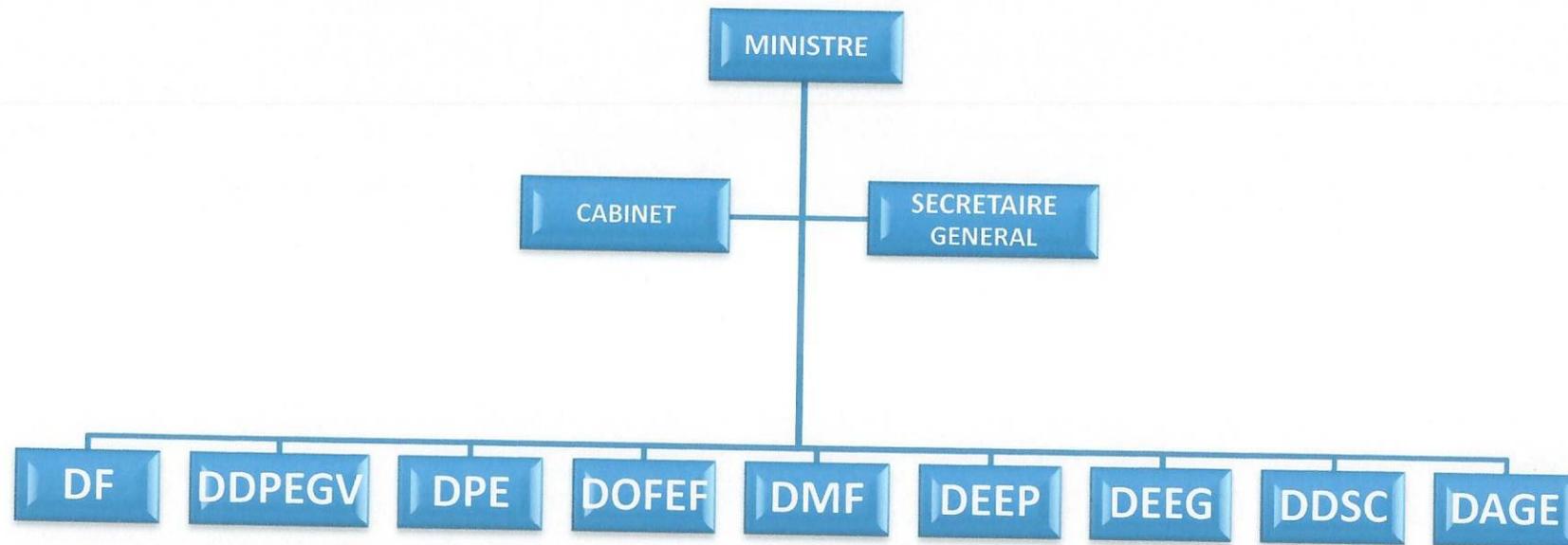
1.2 MISSIONS DU MFEEF

Le ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin a pour mission globale de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants et de création d'entreprises et d'activités génératrices de revenus par les femmes.

A ce titre, il est chargé :

- De mettre en œuvre des politiques de développement social et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- de veiller au respect des droits fondamentaux des enfants et d'assurer la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale ;
- de mener des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation. Il met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants ;
- d'identifier et de mettre en œuvre des mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales ;
- de conduire la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ;
- de favoriser le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises ainsi que des groupements économiques féminins notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques.

ORGANIGRAMME



AUTRES ADMINISTRATIONS

- **ONPN** : Office National des Pupilles de la Nation
- **CENAF**: Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes
- **CENTRE GUINNDI** : Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les enfants en situation difficile
- **ANPECP**: Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits
- **FNCF**: Fonds National de Crédit pour les Femmes
- **FIMF**: Fonds d'Impulsion à la Micro Finance
- **FNPEF**: Fonds National pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin
- **ONDF**: Observatoire National des Droits de la Femme
- **PALAM**: Projet d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la lutte contre la Pauvreté

II. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

2.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur du développement social est marqué par la pauvreté et ses corolaires ainsi que de fortes disparités sociales.

En 2011, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 46,7%

Cette situation s'est révélée négative pour le sous secteur de la femme.

2.2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

L'analyse du secteur du développement social peut être articulée autour de cinq sous secteurs : **famille, femme, enfance, entrepreneuriat féminin et micro-finance**

- Il prend également en compte les questions transversales que sont : **l'équité et l'égalité de genre, les droits humains, la lutte contre la pauvreté, la protection sociale des groupes vulnérables, la lutte contre l'insécurité alimentaire.**

Sous secteur Famille

La famille sénégalaise en tant que creuset de socialisation et de promotion du bien être de ses membres, a toujours joué un rôle de régulateur social et de redistribution de revenus à travers la solidarité intra et intergénérationnelle.

Toutefois, il s'avère nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre :

- les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales,
- le renforcement des fonctions économiques de la famille afin de lui permettre de remplir correctement son rôle dans le processus de développement économique et social du pays.

Pour ce faire, il y a lieu de prendre en charge certaines contraintes structurelles et socioéconomiques qui se résument comme suit :

- le poids des valeurs traditionnelles en confrontation permanente avec l'influence des facteurs modernes due à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces, conflits et les mutations sociales du fait de l'adhésion à de nouvelles valeurs souvent en conflit avec les us et coutumes;
- la communication déficiente entre les parents et les enfants, l'insuffisance de la médiation familiale et sociale et les difficultés d'accès aux services sociaux de base pour les familles, etc.



Activités de formation des femmes par le PALAM



Sous secteur Femme

C'est le sous secteur qui regroupe toutes les protections requises pour la femme sénégalaise au plan juridique, judiciaire, économique, social, politique et culturel.

Au plan juridique, par les dispositions de **l'article 7** de la constitution, l'État du Sénégal place la femme au cœur des politiques et stratégies de développement. Cette volonté a abouti à la constitutionnalisation de l'égal accès des hommes et des femmes aux sphères de décision, qui s'est traduite par l'adoption de la loi sur la parité (**loi 2010-11 instituant la parité absolue homme-femme du 28 Mai 2010**), concrétisée pour la première fois lors des dernières élections législatives.

- **Au plan économique**, pour améliorer les revenus des foyers, il a été mis en place, en plus des autres instruments qui visent à offrir des services et produits à toute la population, des mécanismes spécifiques qui contribuent à renforcer et accélérer l'accès des femmes aux ressources financières et à améliorer leur pouvoir économique.
- Également, il est à noter les capacités de mobilisation **sociale** des femmes qui leur permettent de développer des systèmes de solidarité de plus en plus valorisés pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'entraide communautaire et sociale.
- Grâce aux structures mises en place, elles jouent des rôles de premier plan et d'avant-garde dans tous les combats pour l'amélioration des conditions de vie des populations.
- En outre, les organisations de femmes s'impliquent davantage dans des mécanismes et réseaux pour l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables
- Malgré tout, le secteur de la femme reste marqué par de nombreuses contraintes qu'il urge de lever pour une réduction soutenue des inégalités sociales.
- Les avancées en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes sont réelles, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes profitent de manière durable d'un contexte socioculturel favorable

Sous secteur Enfance

- La promotion des droits et du bien être de l'enfant constituent un axe stratégique majeur de la politique du gouvernement principalement du Ministère en charge du développement social. Nonobstant les mécanismes institutionnels et juridiques (cadre normatif national adapté aux instruments juridiques internationaux) d'importants projets et programmes ont été mis en œuvre par le Gouvernement et les organisations de la société civile et les partenaires internationaux pour lutter contre la vulnérabilité des enfants et autres violences faites à ces derniers sous toutes leurs formes.
- Malgré ces efforts, les effets de la crise et des différents chocs intervenus depuis 2008 ont contribué à accroître la vulnérabilité de ces derniers au Sénégal. Cette vulnérabilité concernerait environ 1,5 million d'enfants habitant les zones rurales les plus pauvres situées dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Matam, Sédhiou et Fatick et quelques quartiers suburbains de Dakar.
- Près de 500.000 enfants vivent séparés de leurs parents et un grand nombre d'entre eux passent leur vie dans la rue et travaillent ou pratiquent la mendicité (7 600 enfants mendiants dans la région de Dakar en 2007, dont 90% de talibés (42% proviennent des pays limitrophes, Guinée Bissau, Guinée, Mali et Gambie) (source : UCW, 2007).
- De nombreux cas d'enfants victimes de traite sont signalés, notamment les enfants venant des régions pauvres et des pays voisins. Les filles sont particulièrement exposées à l'exploitation par le travail et aux violences sexuelles. Les causes en sont la disparition progressive des mécanismes de protection familiale et communautaire, l'urbanisation, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation.



Mont Rolland



Djilasse



Fandène

« Noël pour tous les enfants » 2012

Sous secteur Entreprenariat Féminin

Le bilan des politiques mises en œuvre permet de noter que des avancées plus ou moins significatives ont été enregistrées. Celles-ci ont permis de renforcer les compétences des femmes entrepreneures, constituant ainsi un atout majeur.

Malgré les mécanismes institutionnels et financiers (Fonds National de Crédit pour les Femmes, Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin, Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté, Programme de Réduction de la Pauvreté) développés pour accompagner les femmes entrepreneures, le sous secteur reste confronté à des difficultés liées surtout au **faible accès des femmes entrepreneures à des financements adaptés et aux** facteurs de productions ainsi qu'au déficit de structuration et d'organisation.

Pour l'essentiel, les réalisations de ces différentes structures ont permis d'améliorer substantiellement l'accès des femmes aux financements de leurs activités génératrices de revenus et le renforcement de leurs capacités techniques et d'intervention.

Par ailleurs, d'importantes initiatives ont été réalisées par les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers en appui aux actions du gouvernement en faveur de la promotion de l'entreprenariat féminin.

Malgré ces acquis et atouts, des contraintes sont notées dans le sous secteur dont entre autres le déficit des capacités endogènes des entreprises de femmes, consécutif à :

- i) faible accès des femmes entrepreneures à des financements adaptés et autres facteurs de productions (terre, équipements, etc.) ;
- ii) déficit de structuration et d'organisation (prépondérance de l'informel, absence de formation qualifiante à l'initiative entrepreneuriale et au développement de l'entreprise, problème de normalisation et de certification des produits, d'accès aux marchés internationaux).

Sous secteur Micro Finance

Le sous secteur de la micro finance dispose de nombreux atouts (dynamisme des acteurs, volonté affichée du Gouvernement, engagement des bailleurs de fonds...) et présente des opportunités d'investissement.

Toutefois le sous secteur de la micro finance est confronté aux contraintes ci-après :

- la dégradation du portefeuille de crédit ;
- le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD ;
- l'absence de fonds de garantie des dépôts ;
- la faible maîtrise du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent ;
- La faiblesse des capacités techniques, de gestion et d'intervention des acteurs de la micro finance ;
- l'absence d'une culture d'épargne ;
- des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural ;
- Une politique d'octroi de crédit plus rigoureuse (le **nombre de bénéficiaires de crédits** diminue en passant de **394 884** en 2010, à **360 043** en 2012, soit une baisse de **34 851** bénéficiaires alors que l'encours de crédits connaît une hausse de **5 343 601 134** francs CFA.



Stade Amadou Barry de Guédiawaye

Lancement des activités de financement des organisations de femme dans le cadre du « Programme d'autonomisation de la femme Sénégalaise »

Le FNPEF a un budget de 800.000.000 F CFA



**Lancement des activités de financement du Fonds National
de Crédit Femme à Foundiougne**

Le FNCF a un budget de 535.000.000 F CFA



Cérémonie de déclaration d'abandon de l'excision à Mabo

III. ENJEUX ET DEFIS

Au regard des acquis et des opportunités enregistrés, des contraintes identifiées et de la vision de Monsieur le président de la République dans son programme **yonnu Yokkuté** décliné dans la **SNDES**, le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin devra faire face aux enjeux et défis ci après :

- La préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel productif des familles;
- L'autonomisation des femmes et des jeunes filles;
- La poursuite de la lutte contre la vulnérabilité des enfants selon une approche droite et d'inclusion socioéconomique;
- La poursuite des efforts déjà entrepris pour l'amélioration de l'environnement de la politique de la micro finance et de l'entreprenariat féminin;
- L'accélération du processus d'atteinte des OMD et du développement économique et social dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables ;
- Le renforcement des capacités de gestion, d'organisation, de planification et de coordination des structures du Ministère ainsi que de leurs moyens d'intervention.

SOUS SECTEUR	BUDGET
FAMILLE	1 425 000 000
FEMME	1 455 000 000
ENFANCE	770 000 000
ENTREPRENARIAT FEMININ	350 000 000
MICROFINANCE	229 000 000
	4 229 000 000

IV. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La prise en charge de ces enjeux et défis au regard des contraintes sus identifiées par sous secteur et de manière transversale, passe par la réalisation des objectifs stratégiques (OS) ci après :

Objectif stratégique 1 : Assurer la protection et la promotion socio-économique des familles ;

Objectif stratégique 2 : Contribuer à l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et au renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention;

Objectif stratégique 3 : Protéger les droits des enfants et assurer leur bien être et leur inclusion sociale ;

Objectif stratégique 4 : Contribuer à un environnement favorable au développement de la micro finance et à la promotion de l'entreprenariat féminin ;

Objectif stratégique 5 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la protection sociale des groupes vulnérables ;

Objectif stratégique 6 : Améliorer le cadre institutionnel et renforcer les mécanismes et procédures de gestion, de planification, de coordination et de suivi-évaluation des structures nationales et déconcentrées du Ministère.

Ces objectifs stratégiques sectoriels s'inscrivent dans les orientations et domaines d'intervention de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) et du Cadre de Dépenses Sectorielles à moyen Terme (CDSMT 2013-2017).

V- PERSPECTIVES ET LIGNES D'ACTION PRIORITAIRES

En termes de perspectives, une matrice de 22 lignes d'actions (LA) a été élaborée et le tableau ci-dessous présente une synthèse des priorités

Objectif stratégique 1 : Assurer la protection et la promotion socioéconomique des familles

LA1 : Elaborer la politique nationale de la famille

LA2 : favoriser l'abandon définitif de la pratique de l'excision d'ici 2015

LA3 : Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des communautés pour l'abandon définitif de l'excision

Objectif stratégique 2 : Contribuer à l'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes filles et au renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention

LA1 : Appui financier aux AGR pour les sortants des filières de formation du Centre Guinddi

LA2 : former les femmes entrepreneures sur les techniques de l'agroalimentaire (sur les normes d'exportation UE, hygiène, qualité, HACCP)

LA3 : collecte de données et installation de la Base de données des Femmes Entrepreneures et du portail

LA4 : Faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production et aux ressources financières

LA5 : Renforcer et améliorer les capacités managériales des femmes promotrices

Objectif stratégique 3 : Protéger les droits des enfants et assurer leur bien être et leur inclusion sociale

LA1 : Validation et mise en œuvre politique de la stratégie nationale de protection de l'enfance (conseil interministériel)

LA2 : Renforcer les cadres d'insertion des enfants

LA3 : Elaborer et valider une base de données sur les violences faites aux enfants

LA4 : Concevoir et réaliser la maquette des crèches communautaires

LA5 : Etudier les pratiques éducatives et de prise en charge des 0-3 ans au Sénégal

LA6 : élaborer un plan de communication et de mobilisation sociale sur la prise en charge de la petite enfance

LA7 : Faire accéder les pupilles de la Nation à leurs droits

LA8 : Construire des écoles communautaires de bases au profit des enfants non scolarisés

LA9 : Mettre en place un fonds d'urgence pour la prise en charge de jeunes filles victimes d'abus sexuel et pratiques socio culturelles néfastes

Objectif stratégique 4 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la protection sociale des groupes vulnérables

LA1 : Améliorer l'accès des populations sous desservies aux infrastructures et services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement :

- Renforcer les capacités des GV à saisir les opportunités économiques dans les zones d'intervention;
- Augmenter le pourcentage des populations démunies ayant accès à un système adéquat de protection sociale (filets sociaux de sécurité : bourses familiales, bons d'achat alimentaires, transferts monétaires)

LA2 : Mettre en place un programme de transferts monétaires au profit des groupes vulnérables

LA3 : Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base

Objectif stratégique 5 : Améliorer le cadre institutionnel et renforcer les mécanismes et procédures de gestion, de planification, de coordination et de suivi-évaluation des structures nationales et déconcentrées du Ministère

LA1 : Renforcer les ressources humaines et financières du Ministère pour une prise en charge adéquate pour l'atteinte de ses objectifs

LA2 : Renforcer la logistique du Ministère pour améliorer la capacité d'intervention de ses services

Pour la mise en œuvre des objectifs sus indiqués le département a présenté un budget d'investissement pour l'année 2013-2014 estimé à 11 590 450 000 FCFA déjà inscrit dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI)

RATIO FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

le budget du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin est chiffré à **17.792.573.300 FCFA** pour l'année 2013, soit:

- **11 590 450 000 pour l'investissement**
- **6 202 123 300 pour le fonctionnement**

La part du fonctionnement est de **19,5%** contre **80,5%** au profit de l'investissement.



Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin



Lancement des activités du Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES,

PROGRAMME HORS BUDGET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES
COUT : 2 MILLIARDS DE FCFA

Localités Projets	Régions	Localités Ciblées
Construction de 13 cases Foyers	Matam Louga Diourbel Kaolack Kaffrine Ziguinchor Kédougou Tambacounda Fatick Dakar	Bokidiallobé Mbacke Kadior, Widou Thingouli, Linguère Ndam Kabatoki, Thiomby Ngathie Thionk Essyl Kédougou Kidira Sokone Guédiawaye
Construction et équipement de 3 Centres de formation pour la pêche	Thiès Saint Louis Dakar	Bayakh Goxu Mbathie Thiaroye sur Mer
Mise en place de 4 unités de Transformation de produits laitiers	Louga Saint Louis Matam Tambacounda	Dahra Podor Ranéro Koumpentoum



Formation des facilitateurs techniques septembre 2012 à Diourbel

des
enfants
devant une
ECB de la
région de
Kaffrine



Produits
réalisés par
les femmes
après leur
formation
technique

Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin

PERSPECTIVES 2013

N°	Régions	Financement des Projets	Renforcement des capacités
1	DAKAR	400 000 000	45 000 000
2	THIES	200 000 000	20 000 000
3	FATICK	80 000 000	7 000 000
4	SAINT LOUIS	150 000 000	12 000 000
5	ZIGUINCHOR	150 000 000	12 000 000
6	KOLDA	100 000 000	10 000 000
7	TAMBACOUNDA	80 000 000	5 000 000
8	MATAM	80 000 000	5 000 000
9	DIOURBEL	100 000 000	10 000 000
10	KAOLACK	120 000 000	10 000 000
11	LOUGA	100 000 000	10 000 000
12	SEDHIOU	50 000 000	2 000 000
13	KAFFRINE	50 000 000	2 000 000
14	KEDOUGOU	50 000 000	2 000 000
	TOTAL :	1 710 000 000	152 000 000

PLANIFICATION ACTIVITES PRIORITAIRES 2013

DU PALAM

Activités	Composante	Responsables	Echéances de réalisation
Construction de 44 Ecoles Communautaires de Base (ECB)	1	Cellule des marchés / UGP / DALN / Collectivités locales, Plate forme, Entrepreneurs,	Du 01/01/13 au 30/04/13
Formation Initiale et Continue des Volontaires et des Superviseurs	1	DALN, UGP, IA, Opérateurs, Plateforme Régionale INPS	Du 15/02/13 au 15/03/13
Formation des 8 000 Enfants (09-15 ans) en Alphabétisation	1	DALN, UGP, Opérateurs, Plate forme, Collectivités locales	Du 01/01/13 au 31/12/13
Formation techniques et en alphabétisation des 3 000 Jeunes (16-24 ans)	2	DA, UGP, centres ressources, MA, DALN et Opérateurs	Du 01/01/13 au 31/12/13
Acquisition de matériels et Outillages Techniques (Facilités et Equipements d'allègement)	2	UGP, DA, Plateforme, Opérateurs, MA	01/01/13 au 31/03/13
Formation techniques et en alphabétisation des 10 000 Femmes (24-40 ans)	3	DEF, UGP, centres ressources, MA, DALN et Opérateurs	Du 01/01/13 au 31/12/13
Acquisition de matériels et Outillages Techniques (Facilités et Equipements d'allègement)	3	UGP, DEF, Plateforme, Opérateurs, MA	01/01/13 au 31/03/13
Former les jeunes et les femmes en finance islamique, en gestion de projets et de crédit	4	UGP, SFD	Du 01/01/13 au 31/12/13
Encadrement technique des Bénéficiaires	4	UGP, DA, DEF, SFD, ONG	Du 01/01/13 au 31/12/13
Organisation en Micro projets et Financement 50% des Femmes et de 60% des Jeunes Formés	4	UGP, DA, DEF, SFD, ONG	Du 01/01/13 au 31/12/13
Fonctionnement de l'UGP	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Organisation des Communautés de Base	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Mission d'imprégnation à Dakar de Palam Mauritanie	5	UGP et Partenaires	Courant Février 2013
Suivi des activités	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Audit	5	Cabinet Audit et UGP	01/01/13 au 30/04/13

Période	Numéro d'ordre	Régions et/ou Départements	Montants	Nbre estimé de projets	Femmes formées directement	Femmes financées
1ère quinzaine Janvier	1	Fatick	50 000 000	25	75	875
1er quinzaine février	2	Dép. Dakar	60 000 000	24	72	840
1er quinzaine février	2	Dép. Rufisque	30 000 000	12	36	420
2ème quinzaine février	3	Matam	40 000 000	20	60	700
2ème quinzaine février	4	Saint Louis	60 000 000	24	72	840
2ème quinzaine mars	5	Thiès	50 000 000	20	60	700
2ème quinzaine mars	6	Kaolack	50 000 000	20	60	700
2ème quinzaine mars	7	Kolda	50 000 000	25	75	875
Avril	8	Tambacounda	50 000 000	25	75	875
Avril	9	Ziguinchor	60 000 000	30	90	1050
Mai	10	Sédhiou	50 000 000	25	75	875
Mai	11	Kédougou	50 000 000	25	75	875
Juin	12	Diourbel	50 000 000	25	75	875
Juin	13	Louga	50 000 000	25	75	875
Juillet	14	Kaffrine	50 000 000	25	75	875
TOTAUX			750 000 000	350	1050	12 250

Planning Fonds National de Crédit Femmes

Activités	Composante	Responsables	Echéances de réalisation
Construction de 44 Ecoles Communautaires de Base (ECB)	1	Cellule des marchés / UGP / DALN / Collectivités locales, Plate forme, Entrepreneurs,	Du 01/01/13 au 30/04/13
Formation Initiale et Continue des Volontaires et des Superviseurs	1	DALN, UGP, IA, Opérateurs, Plateforme Régionale INPS	Du 15/02/13 au 15/03/13
Formation des 8 000 Enfants (09-15 ans) en Alphabétisation	1	DALN, UGP, Opérateurs, Plate forme, Collectivités locales	Du 01/01/13 au 31/12/13
Formation techniques et en alphabétisation des 3 000 Jeunes (16-24 ans)	2	DA, UGP, centres ressources, MA, DALN et Opérateurs	Du 01/01/13 au 31/12/13
Acquisition de matériels et Outillages Techniques (Facilités et Equipements d'allègement)	2	UGP, DA, Plateforme, Opérateurs, MA	01/01/13 au 31/03/13
Formation techniques et en alphabétisation des 10 000 Femmes (24-40 ans)	3	DEF, UGP, centres ressources, MA, DALN et Opérateurs	Du 01/01/13 au 31/12/13
Acquisition de matériels et Outillages Techniques (Facilités et Equipements d'allègement)	3	UGP, DEF, Plateforme, Opérateurs, MA	01/01/13 au 31/03/13
Former les jeunes et les femmes en finance islamique, en gestion de projets et de crédit	4	UGP, SFD	Du 01/01/13 au 31/12/13
Encadrement technique des Bénéficiaires	4	UGP, DA, DEF, SFD, ONG	Du 01/01/13 au 31/12/13
Organisation en Micro projets et Financement 50% des Femmes et de 60% des Jeunes Formés	4	UGP, DA, DEF, SFD, ONG	Du 01/01/13 au 31/12/13
Fonctionnement de l'UGP	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Organisation des Communautés de Base	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Mission d'imprégnation à Dakar de Palam Mauritanie	5	UGP et Partenaires	Courant Février 2013
Suivi des activités	5	UGP et Partenaires	Du 01/01/13 au 31/12/13
Audit	5	Cabinet Audit et UGP	01/01/13 au 30/04/13

PRISE EN CHARGE DES PUPILLES DE LA NATION

Charges Pupilles de la Nation	701	Une allocation mensuelle de 25 000F sera versée à chaque Pupille à partir janvier 2013 soit un montant de 210 300 000 FCFA
Colonie de vacances	xxx	L'office organisera toujours en collaboration avec l'inspection régionale de la région de Ziguinchor, un camp de vacances pour les 50 meilleurs élèves de cette zone. La même initiative sera faite à Dakar, Saint Louis, Thiès, Louga, Kaolack.
Centres ado	02	Au terme des discussions entamées avec les services sociaux de la région de Ziguinchor, l'ouverture d'un centre ado dans cette région et à Dakar sera une bonne chose, afin de mieux sensibiliser les pupilles .
Missions de suivi	10	Dix missions de suivi après le paiement des allocations seront effectuées dans la région de Ziguinchor Ces missions de suivi se passeront en présence des responsables de services sociaux de la zone et du Gouverneur.
Missions d'identification de nouveaux pupilles	05	Deux missions d'identification des Pupilles dispersés seront effectuées dans la région naturelle de Ziguinchor, mais également en Guinée Bissau, au Mali, en Mauritanie et au Cap Vert.
Placements dans les écoles		L'office enverra des lettres de recommandations aux Directeurs pour inscrire des élèves pupilles dans les établissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ ENTSS : ✓ IFAA : ✓ ECOLE HOTELIERE : ✓ Centre Sauvegarde Pikine : ✓ IAM: ✓ ISIC :
Placements dans les universités		L'office enverra des lettres de recommandations aux recteurs pour inscrire des élèves pupilles bacheliers dans les Universités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ UCAD : ✓ ZIGUINCHOR : ✓ SINE SALOUM ✓ BAMBEY
Distribution d'ordinateurs pour bacheliers 2013	Tous	En 2013, tous les pupilles bacheliers recevront un ordinateurs
Exonération des frais d'inscription 2013	Tous	En 2013, Cette même initiative sera poursuivie pour tous les élèves pupilles de la région de Ziguinchor . Une correspondance sera envoyée à tous les Gouverneurs et Inspecteurs d'académie de région abritant des Pupilles.
Aides ponctuelles 2013	124	124 pupilles devenus majeurs et fréquentant toujours l'école, recevront une aide ponctuelle de 100 000 FCFA en 2013

Programme des crèches communautaires

budget total: 500 000 000 francs

Répartition des crèches : 4 régions sont ciblées pour la 1ère phase:

- Dakar (400m²),
- Saint Louis, Kaolack et Tambacounda (900m²)

Cout :

- Construction: 45 000 000 Francs CFA/crèche
- Equipement : 49 500 000 Francs CFA/crèche